

# Rapport annuel

Médecin du travail

2024



**COMM. COMMUNES INTER CAUX VEXIN**

Médecin du travail : FELTGEN Karl  
Infirmier(e) en santé au travail : MONIER Vanessa

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20250611-2025-06-11-071-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2025  
Date de réception préfecture : 19/06/2025

## 1. Renseignements concernant le Pôle « Santé / Prévention »



### Adresse du Pôle « Santé / Prévention »

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime  
Pôle Santé Prévention  
40 allée de la Ronce  
76230 ISNEAUVILLE



### Adresse du Centre de Visite

CENTRE MEDICO SOCIAL  
Rue de Battice  
76440 FORGES LES EAUX

## 2. Renseignements concernant l'équipe pluridisciplinaire



### Titre et diplômes du médecin du travail

- 2020/2021 : Diplôme de médecine agricole à l'Institut National de Médecine Agricole
- 2007/2008 : Diplôme d'Université « MST et VIH en France » Université Paris VII.
- 1997-1998 : « Éducation pour la santé. Comprendre et agir » avec le Comité Régional d'Éducation pour la Santé de Basse-Normandie.
- 1995-1996 : Diplôme d'Université : « Prise en charge de l'infection par les virus de l'immuno-déficience humaine ». Université de Rouen.
- 1993 : Doctorat en médecine délivré par l'Université de Rouen.



### Ressources pédagogiques

#### **Nombre de jours de formation :**

- Réunion hebdomadaire avec l'équipe pluridisciplinaire
- 23/02/2024 : formation « Stage Intra - Mieux écouter pour mieux décoder ses interlocuteurs et désamorcer les situations difficiles » (1 jour)
- 27 et 28/03/2024 : Formation Afometra : Les RPS. Identification, évaluation, prévention
- 7 et 8/11/2024 : Premiers secours en santé mentale



## Equipe pluridisciplinaire assistant le médecin du travail



### 4 infirmier(e)s en santé au travail

Ils réalisent les visites d'information et de prévention, en alternance avec le médecin du travail.

L'infirmier(e) en santé au travail travaille sur délégation du médecin du travail, sous sa responsabilité, en assistance et coopération. Ce travail de délégation est clairement spécifié dans le cadre d'un protocole « Médecin du travail / Infirmier(e) en santé au travail » validé par l'équipe médicale du Pôle « Santé / Prévention ».

Cette collaboration est donc basée sur le respect et sur la reconnaissance réciproque des apports de chacun, à la mission de prévention de la santé et des risques professionnels en direction des agents des collectivités du département de la Seine-Maritime adhérentes à la mission.

L'infirmier(e) en santé au travail est une ressource complémentaire qui contribue à démultiplier les actions de prévention individuelles et collectives (risques professionnels et missions de santé publique).

Dans ses fonctions, l'infirmier(e) en santé au travail est amené(e) à participer à des actions de prévention pour les collectivités.

La visite d'information et de prévention est individuelle et personnalisée permettant au professionnel de santé de prendre connaissance de l'état de santé de l'agent, de ses antécédents médicaux et des missions occupées. Des examens biométriques sont réalisés (prise de la tension, poids et taille, examen de la vision...). Le poste de travail est étudié afin de déceler d'éventuelle(s) problématique(s) et permet de prolonger les préconisations et les habilitations délivrées par le médecin du travail. Des conseils en prévention des risques professionnels (hygiène, audition...) et en santé publique (alcool, tabac, alimentation...) peuvent être apportés.



### 3 ergonomes (diplômés : doctorat et master)

Ils interviennent à la demande des médecins ou des collectivités. Ils réalisent des études de poste de travail, des études d'environnement de travail, des actions de sensibilisation, des études sur l'accessibilité des espaces de travail et des postes de travail des personnes en situation de handicap ou pour certaines demandes de reconnaissance de maladies professionnelles, la métrologie...



### 2 ingénieurs en hygiène et sécurité

Ils se répartissent la mission d'inspection, l'aide à la réalisation du Document Unique, le conseil aux collectivités, l'animation du réseau départemental des conseillers et assistants de prévention, les actions de sensibilisation, les études de locaux, les interventions sur le temps médical à la demande des médecins du travail, des audits (risques chimiques, risques routiers...).



### 2 psychologues du travail

Elles réalisent des accompagnements individuels après proposition du médecin du travail en accord avec l'agent et après avis favorable de l'employeur. Des actions de sensibilisation sont également réalisées.



### 1 informaticien (suivi de logiciel MEDTRA)



## Equipe administrative du « Pôle Santé / Prévention »



**1 responsable du Pôle « Santé / Prévention », son adjointe** assurant la fonction de responsable du service Prévention des Risques professionnels et **1 responsable du service « Médecine Professionnelle »**



**6 secrétaires médicales et assistantes administratives**

Ils assurent le suivi des plannings des médecins du travail et des infirmières en santé au travail, assurent la gestion et l'organisation du temps médical découlant des « plans de santé » et l'interface avec les collectivités.



**1 chargée de gestion administrative et comptable**

Elle remplit plusieurs missions de gestion administrative et comptable, telles que la gestion des Conventions d'adhésion à la mission de médecine professionnelle, la gestion des mises à disposition et locations des centres de visites médicales ou encore la gestion administrative du portail « Santé/Prévention ».



**1 coordonnateur administratif et budgétaire**

Il est chargé du suivi de l'évaluation quantitative et financière de l'activité médicale et de prévention des risques professionnels.

### 3. Données sur le suivi des agents de la collectivité

	Effectif déclaré par la collectivité	Nombre d'agents déclarés en suivi renforcé
	60	23



Nombre de visites  
planifiées

26



Nombre  
d'agents vus

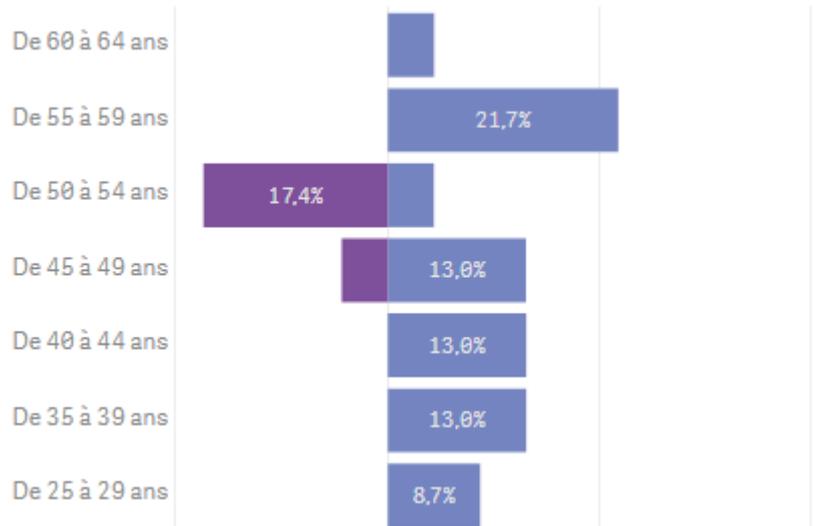
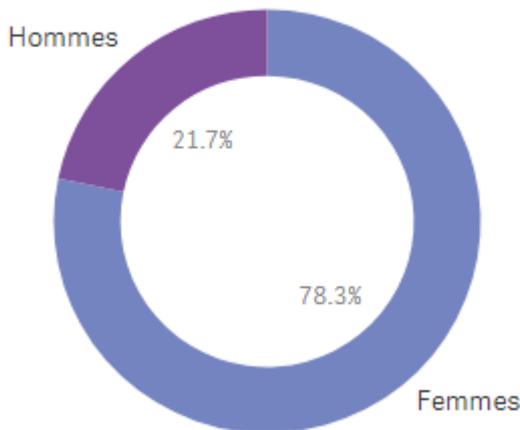
23



Nombre de visites  
réalisées

25

#### Répartition des agents selon le genre et pyramide des âges des agents vus



Nombre d'absences  
aux visites

1



Taux  
d'absentéisme  
aux visites

3,85 %



Nombre de  
créneaux vides

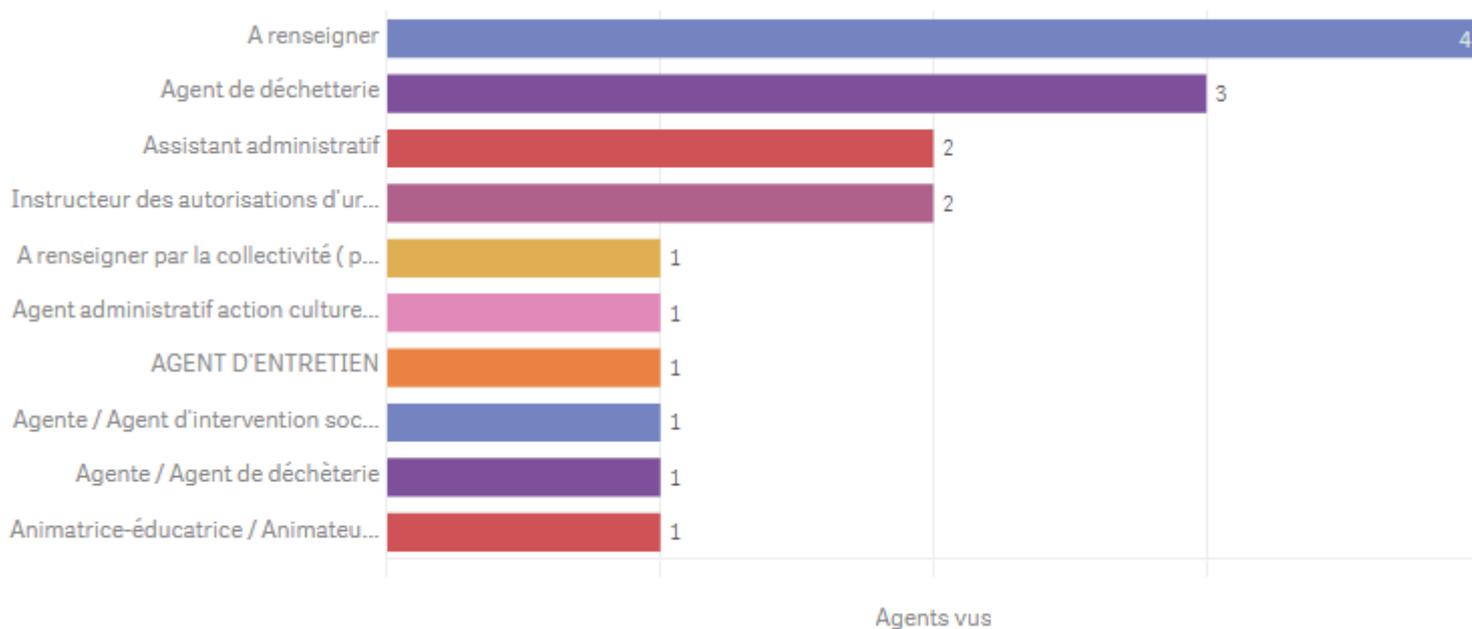
0



Nombre total de créneaux alloués :

31

## Les 10 métiers les plus exercés parmi les agents vus (informations communiquées par la collectivité)



## Visites avec le médecin du travail (20)

Nature des visites	Nb de visites (Hommes)	Nb de visites (Femmes)	Part en %
Périodiques	3	11	70.0%
Supplémentaires	2	3	25.0%
Prises de poste	1	0	5.0%

## Motifs des visites

Nature de la visite	Nb de visites (Hommes)	Nb de visites (Femmes)	Part en %
Visite d'information et de prévention médecin	2	9	55.0%
Visite SMP médecin	1	2	15.0%
Visite à la demande de la collectivité (médecin)	1	1	10.0%
Visite à la demande du médecin du travail 2 cr. (médecin)	1	1	10.0%
Visite d'information et de prévention initiale médecin	1	0	5.0%
Visite pour un aménagement horaire consécutif à un état de grossesse (médecin)	0	1	5.0%



## Visites avec l'infirmier(e) en santé au travail (5)

Nature des visites	Nb de visites (Hommes)	Nb de visites (Femmes)	Part en %
Périodiques	0	5	100.0%

### Motifs des visites

Nature de la visite	Nb de visites (Hommes)	Nb de visites (Femmes)	Part en %
Visite d'information et de prévention infirmier	0	3	60.0%
Visite SMP infirmier	0	2	40.0%

### Commentaires :

Il y a eu 23 agents vus en 2024, contre 32 en 2023.

La majorité des visites était en lien avec des visites périodiques (70%). La part des visites supplémentaires est stable par rapport à l'année précédente (25%). Parmi les 5 visites supplémentaires, 2 ont fait suite à une demande du médecin du travail et 3 à une demande de la collectivité, dont une pour grossesse. Il n'y a pas eu de visite à la demande de l'agent.



## Commentaires et observations sur l'activité

- Un temps de visite médicale de 20 minutes est affecté à chaque agent. Il peut s'avérer insuffisant en cas d'altération de la santé réduisant notablement, de façon temporaire ou durable, les capacités de travail de l'agent. Ainsi, lorsque le médecin du travail doit réévaluer en détail les missions et tâches de l'agent ainsi que les conditions de leur réalisation, consulter les éléments nouveaux du dossier médical (résultats de bilans sanguins, d'examens complémentaires ou comptes rendus de consultations, lister les capacités restantes de l'agent avant de rendre son conseil à la collectivité territoriale), un double créneau est impératif. Un temps supplémentaire est également nécessaire dans certains cas particuliers (demande de rapport du médecin du travail destiné au Conseil médical, demande de reconnaissance de la qualité du statut de travailleur handicapé, retour d'un arrêt prolongé...) Il est donc impératif de planifier ces visites dites « supplémentaires » sur des doubles créneaux (40 mn).
- Une vérification de l'acuité auditive est conseillée tous les 2 ans pour les personnels identifiés comme étant exposés à des niveaux de bruit susceptibles de léser l'oreille interne. Il serait souhaitable de programmer, chaque année et en alternance, la moitié des effectifs considérés comme exposés (d'après l'évaluation des risques professionnels).
- D'autres examens complémentaires (et parfois des avis spécialisés) peuvent être demandés du fait d'une exposition particulière (passée ou présente) liée aux missions et tâches effectuées (exposition à l'amiante ou à la poussière de bois par exemple) ou dans le cadre de la vérification de la compatibilité entre l'état de santé et les missions.



## Accompagnement individuel par les psychologues du travail

Pour 2024, aucune visite médicale n'a conduit à une orientation vers les psychologues du travail.



## Examens complémentaires

Des prises de sang ou examens complémentaires ont pu être prescrits à la demande des médecins du travail, en lien avec le type de poste occupé et/ou les antécédents des agents.



## Réalisés par l'infirmier(e) en santé au travail

Nature de l'examen médical	Nb d'examens
AUDIOGRAMMES	2

## 4. Conclusions des examens cliniques et complémentaires



### Réalisés par le médecin du travail

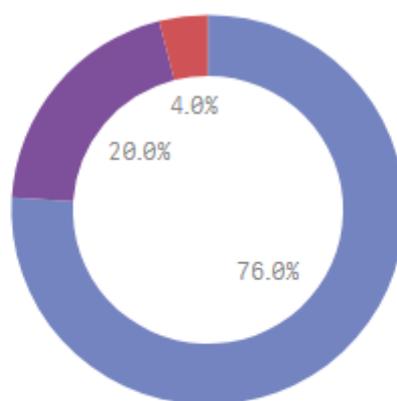
Conclusion de la visite	Nb de visites	Part en %
Avis favorable	13	65.0%
Avis favorable au poste avec restriction(s)	4	20.0%
Avis favorable au poste avec aménagement temporaire	1	5.0%
Avis favorable au poste avec examens complémentaires	1	5.0%
Avis favorable avec restrictions & examens complémentaires	1	5.0%



### Réalisés par l'infirmier(e) en santé au travail

Conclusion de l'entretien	Nb d'entretiens	Part en %
Pas d'anomalie constatée. Avis favorable suite à la visite avec l'infirmier/ère.	5	100.0%

### Répartition des conclusions par type



■ Favorable  
■ Restriction

■ Aménagement temporaire

### Commentaires :

La majorité des visites avec le médecin du travail a abouti à un avis favorable sans restriction (15/20).

Pour 5 agents des restrictions ont été poursuivies ou nouvellement préconisées en 2024.

3 agents se sont vu préconiser des restrictions en 2024 : deux femmes entre 25 et 40 ans (dont une en état de grossesse) et un homme de 50 ans, agent technique.



## Maladies professionnelles

En 2024, il n'y a pas eu de demande de reconnaissance de maladie professionnelle.



### Liste des restrictions établies ou maintenues cette année

Les 7 types de restrictions ci-dessous ont concerné 3 agents.

Restrictions	Nb émises ou maintenues	Part en %
Port de charges	3	42.9%
Situation de travail	3	42.9%
TMS	1	14.3%

Restrictions	Nb émises ou maintenues	Part en %
Pas d'utilisation de machine dangereuse	1	14.3%
Pas de port de charges > 10 kg	2	28.6%
Pas de port de charges de façon itérative	1	14.3%
Pas de travail en hauteur	1	14.3%
Pas de travail prolongé, le tronc en position fléchi	1	14.3%
Pas de travail seul	1	14.3%



Nombre d'agents actifs ayant au moins une restriction

10



Part des agents actifs ayant au moins une restriction

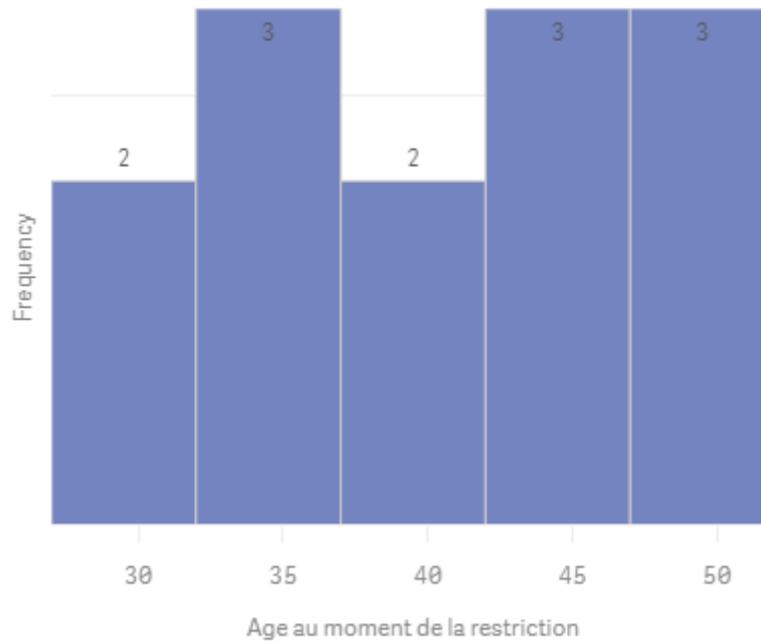
16.7%

## Les principaux métiers concernés par les aménagements de poste de travail

Parmi les 10 agents ayant au moins une restriction on retrouve :

- 2 éducateurs de jeunes enfants
- 2 agents d'entretien polyvalents
- 2 agents de déchetterie
- 1 rippeur
- 1 agent administratif
- 1 agent d'intervention sociale
- 1 MNS

## Nombre de restrictions selon l'âge des agents



### 5. Actions en milieu du travail et missions d'expertise

#### Actions en milieu du travail réalisées en 2024

Actions	Temps (en jours)
Réunion F3SCT	0.5

En 2024, le médecin ou l'infirmière n'ont pas effectué de visites en milieu professionnel.

### 6. Autres indicateurs



#### Expositions indiquées par la collectivité

Nature de l'exposition	Nb d'agents exposés
Bruit	19
Autorisation de conduite	4
Manutention manuelle inévitable	1

## Conclusions

La majorité des visites avec le médecin du travail a abouti à un avis favorable sans restriction (15/20).

Pour 5 agents des restrictions ont été poursuivies ou nouvellement préconisées en 2024. Parmi ceux-là, 3 agents se sont vu préconiser de nouvelles restrictions en 2024 : deux femmes entre 25 et 40 ans (dont une en état de grossesse) et un agent technique de 50 ans. Etant donné le faible nombre d'agents concernés, nous ne donnons pas de détails sur les types de pathologies en cause.

Le nombre d'agents ayant au moins une restriction est passé de 7 en 2023 à 10 en 2024.

Aucune situation de souffrance au travail n'a conduit à une orientation vers les psychologues du travail.

Comme l'année précédente, on note un très faible taux d'absentéisme aux visites médicales.

Fait à : Isneauville

Le 21/01/2025

Docteur Karl FELTGEN





## CONTACT

### SECRETARIAT DU DR. FELTGEN

✉ [pauline.vaudin-dumenil@cdg76.fr](mailto:pauline.vaudin-dumenil@cdg76.fr)

☎ 02 78 26 05 97

# Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE • Tél : 02 35 59 71 11